

Délibération

Réunion du comité syndical du 9 mars 2016

Délibération 2016-02

Rapport d'Orientations Budgétaires

Date de la convocation : 2 mars 2016

Nombre de membres du Comité Syndical : 113

Nombre de Conseillers en exercice : 113

Présidente de séance : Johanna ROLLAND

Présents 67 : Bertrand AFFILE, Gérard ALLARD, Martin ARNOUT, Marie-Annick BENATRE, Gaëlle BENIZE, Jean Luc BESNIER, Joseph BEZIER, Christian BIGUET, Pascal BOLO, Christian BRUN, Jocelyn BUREAU, Michel CAILLAUD, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUVEAU, Christian COUTURIER, Elisabeth CRUAUD, Jacques DALIBERT, Serge DAVID, Edouard DEUX, Gérard DRENO, Véronique DUBETTIER-GRENIER, Dominique DUCLOS, François FEDINI, Valérie GAUTIER, Joël GEFFROY, Marie-Cécile GESSANT, Frédéric GREGOIRE, Michèle GRESSUS, Laurence GUILLEMIN, Pierre HAY, Jean Yves HENRY, Yannick JIMENEZ, Jean Pierre JOUTARD, Claude LABARRE, Dominique LE BERRE, Lénéïck LECLAIR, Sylvain LEFEUVRE, Jean-Claude LEMASSON, Yvon LERAT, Jean-Jacques LUMEAU, Dominique MANACH, Pascal MARTIN, David MARTINEAU, Benjamin MAUDUIT, Alain MICHELOT, Benjamin MORIVAL, Jean-Paul NICOLAS, Rémy NICOLEAU, Barbara NOURRY, François OUVRARD, David PELON, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Thomas QUERO, Jean-François RICARD, Alain ROBERT, Annie ROCHEREAU PRAUD, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, Alain ROYER, David SAMZUN, Aymeric SEASSAU, Jean Louis THAUVIN, Pierre THOMERE, Roger VEILLAUD, Marcel VERGER, Alain VEY.

Absents et représentés 12 : Jean-Guy ALIX donne pouvoir à Véronique DUBETTIER-GRENIER, Jean-Michel BUF donne pouvoir à Jean-François RICARD, François CHENEAU donne pouvoir à Sylvie CAUCHIE, Philippe EUZENAT donne pouvoir à Laurence GUILLEMIN, Bertrand HERRERO donne pouvoir à Jean Louis THAUVIN, André KLEIN donne pouvoir à Christian BRUN, Patrick LAMIABLE donne pouvoir à Joseph BEZIER, Jean Paul NAUD donne pouvoir à Claude LABARRE, Nicolas OUDAERT donne pouvoir à Gérard DRENO, Mireille PERNOT donne pouvoir à Aymeric SEASSAU, Henri PIQUET donne pouvoir à David PELON, Claudine SACHOT donne pouvoir à Rémy NICOLEAU.

Absents et excusés 34 : Rodolphe AMAILLAND, Laure BESLIER, Cécile BIR, Benoît BLINEAU, Eric BUQUEN, Claudine CHEVALLEREAU, Pascale CHIRON, Mahel COPPEY, Christophe COTTA, Yves DAUVE, Laurianne DENIAUD, Marc DENIS, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Jacques GILLAIZEAU, Hervé GRELARD, Joël GUERRIAU, Pascale HAMEAU, Franck HERVY, Julie LAERNOES, Patrice LERAY, Michel LUCAS, Catherine LUNGART, Monique MAISONNEUVE, Alain MANARA, Isabelle MERAND, Marie-Hélène MONTFORT, Serge MOUNIER, Louis OUISSE, Joseph PARPAILLON, Jean-Claude PELLETEUR, Ghislaine RODRIGUEZ, Jean Louis ROGER, Thierry RYO.

Délibération

Réunion du comité syndical du 9 mars 2016

Délibération 2016-02

Rapport d'Orientations Budgétaires

Monsieur David Samzun, 1^{er} Vice-Président

Exposé :

Le budget courant du pôle métropolitain est composé en dépenses des frais relatifs

- A ses frais de structure : 55 000€
- A ses frais de personnel : 240 000€
- A ses provisions pour études : 40 000€
- A ses adhésions : 4500 €

Soit un total de **339 500€**.

Par ailleurs, le pôle métropolitain est lié par une convention de quatre ans aux agences d'Urbanisme de Nantes et de Saint-Nazaire. A ce titre, le pôle participe financièrement à la mise en œuvre de leurs programmes partenariaux de travail au travers de subventions pour un montant total de **370 000€**.

Enfin, le pôle doit provisionner des amortissements pour préparer le renouvellement de son patrimoine que constitue le schéma de cohérence territoriale (compte 202). Pour ce faire, il est nécessaire de provisionner les sommes nécessaires sur une période de 10 ans, soit environ 60 000 € par an auxquels s'ajoute 5000€ de mobilier et matériel.

Au vu de ces éléments, les cotisations cibles des intercommunalités doivent se situer autour de **800 000€** d'appel de fonds. Ce budget ne tient pas compte des financements nécessaires à la mise en œuvre de nouvelles actions d'intérêt métropolitain.

Pour l'année 2016, le budget primitif sera supérieur au budget cible pour permettre la finalisation du Scot révisé (avis juridiques, reprographie, frais d'enquête publique...), de régulariser des sommes dues à l'ADDRN. Il sera également plus élevé du fait d'un montant des amortissements nettement supérieurs au montant cible. Cela s'explique par l'intégration dans le patrimoine du pôle d'études qui n'entrent que partiellement dans son actif : études Eaux et Paysages, quartier gare de Savenay, zone d'activités de Ragon,...

Les cotisations des intercommunalités devraient donc provisoirement augmenter en 2016 du fait de ces circonstances exceptionnelles (de l'ordre de 200 000 €). Cette augmentation s'explique également par de plus faibles montant de subvention qu'en 2015.

Dès 2016, le pôle en concertation avec les intercommunalités et les différentes trésoreries étudiera les modalités comptables pour diminuer fortement le volume de ces amortissements et ainsi prendre en compte la réalité du patrimoine du pôle.

Pour l'année 2017, le budget devrait donc revenir dans l'épure à condition d'avoir pu faire baisser les dotations aux amortissements. Mais, par ailleurs ce budget pourra intégrer de nouvelles actions d'intérêt métropolitain.

Délibération page 3/3

Réunion du comité syndical du 9 mars 2016 Délibération 2016-02

Rapport d'Orientations Budgétaires

Les cotisations des intercommunalités devraient donc provisoirement augmenter en 2016 du fait de ces circonstances exceptionnelles (de l'ordre de 200 000 €). Cette augmentation s'explique également par de plus faibles montant de subvention qu'en 2015.

Dès 2016, le pôle en concertation avec les intercommunalités et les différentes trésoreries étudiera les modalités comptables pour diminuer fortement le volume de ces amortissements et ainsi prendre en compte la réalité du patrimoine du pôle.

Pour l'année 2017, le budget devrait donc revenir dans l'épure à condition d'avoir pu faire baisser les dotations aux amortissements. Mais, par ailleurs ce budget pourra intégrer de nouvelles actions d'intérêt métropolitain.

Enfin, le pôle n'a jamais contracté d'emprunt.

Le comité syndical, dûment convoqué, délibère et :

- prend acte de la tenue du Rapport d'Orientations Budgétaires
- autorise Madame la Présidente et Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNAMITE

Nantes, le 9 mars 2016

La Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire

Johanna ROLLAND



PÔLE MÉTROPOLITAIN
NANTES SAINT-NAZAIRE